L'Esprit des lois, XVI, 16

(manuscrit de la Bibliothèque nationale de France)

[f. 37r] NChapitre 16e

De la repudiation et du divorce chez les Romains

Romulus permit au mari de repudier sa femme, si elle avoit commis un adultere, preparé du poison, ou falcifié les clefs ; il ne donna point aux femmes, le droit de repudier leur mari. Plutarque^(a) appelle cette loi, une loi tres-dure.

Comme la loi d'Athenes^(b) donnoit a la femme, aussi bien qu'au mari la faculté de repudier [f. 37v] Net que l'on voit que les femmes obtinrent ce droit chez les premiers Romains nonobstant la loi de Romulus; il est clair que cette loi fut une de celles que les deputés de Rome raporterent d'Athenes, et fut une loi des 12 tables

Comme Ciceron nous dit^(c) que les causes de repudiation venoient de la loi des 12 tab. on ne peut gueres douter que cette loi n'eut augmenté le nombre des causes de repudiation établies par Romulus.

La faculté du divorce fut une disposition, ou du moins une consequence de la loi des 12 tab., car dés le moment que la femme ou le mari pouvoient separement repudier, a plus forte raison [f. 38r] Npouvoient ils se separer de concert & par une volonté mutuele

La loi ne demandoit point qu'on donnat des causes (d) pour le divorce, c'est que par la nature de la chose il faut des causes pour la repudiation et qu'il n'en faut point pour le divorce. Parce que la ou la loi êtablit des causes pour qui peuvent rompre le mariage, l'incompatibilite mutuele est la plus forte de toutes

Le fait raporté par Aulu Gelle^(e) & d'autres auteurs que quoyqu'on eut a Rome la faculté de repudier on eut d tant de respect pour les auspices que personne pendant cinq cens ans n'usa de ce droit jusqu'à Carvilius Ruga [f. 38v] Nqui repudia la sienne pour cause de sterilité n'est point du tout vraisemblable, il est bien difficile par la nature de la chose que la loi donne un droit pareil a tout un peuple et que personne n'en use : il paroit par |oon voit dans| le discours de

Veturie^(f) que Coriolan partant pour son exil conseilla a sa femme de se marier aux hommes plus-heureux que lui : nous venons de voir que la loi des 12 tab., & les moeurs des Romains etendirent beaucoup la loi de Romulus ; pourquoi ces extensions, si on n'avoit jamais fait usage de la faculté de repudier ? De plus si les citoyens eurent tant de respect pour les auspices qu'ils ne repudierent jamais ; pourquoy les [f. 39r] Ndivers legislateurs de Rome en eurent ils moins ? pourquoy | Ocomment | la loi corrompit elle sans cesse les moeurs ?

Voici la cause de l'erreur des historiens. Carvilius Ruga fut le premier^(g) qui repudia sa femme pour cause de sterilité, mais il ne s'ensuit pas de la qu'il eut repudié le premier

oll me semble que Plutarque^(h) nous dénoue parfaitement cecy la loy royale permettoit au mary de répudier dans les trois cas dont nous avons parlé: elle vouloit que celuy qui répudîroit dans d'autres [f. 40r]¹ ocas, fût obligé de donner la moitié de ses biens à sa femme, et que l'autre moitié fût consacrée à Cérés: on pouvoit donc répudier dans tous les cas en se soûmettant à la peine. Personne |ne| le fît avant Carvilius-Ruga, deux cens-trente ans après Romulus, comme dit Plutarque⁽ⁱ⁾, c'est-à-dire soixante-onze ans avant la loy des douze tables qui établît |fixa| les causes de répudiation.

- (a) NVie de Romulus
- (b) NC'etoit une loi de Solon, on sait {l'action d'Alcibiade qui au lieu de repudier² repondre a l'archonte prit sa femme dans ses bras bras et l'emporta chez lui}³ [Plutarque, Vie d'Alcibiade, XIII]
- (c) NMimam res suas sibi habere jussit ex duodecim tab. causam addidit Philip. 2e
- (d) Nustinien changea cela ONouv. 117. cap. 10.
- (e) NL. 4 ch. 3
- (f) NDans Denis d'Halic l. 8
- (g) NEn effet la cause de sterilité n'est point portée par la loi de Romulus, et il y a {apparence qu'elle n'êtoit pas non plus etablie par la loy des 12 tables}
- (h) ⁰Vie de Romulus.
- (i) ⁰Dans la comparaison de Thesée et de Romulus.

 $^{^{1}}$ Le feuillet 39v est resté vierge.

²Faute manifeste de copie.

 $^{^3}$ Les accolades (voir aussi note g) signalent des passages biffés globalement.